

Déchirements chez Publifin

WALLONIE Démissionnaire, Mottard plaide pour un changement du management

- L'intercommunale liégeoise se retrouve sans président.
- Pour le PS, une erreur de transcription serait la cause de ce nouveau psychodrame.
- L'union sacrée entre socialistes et libéraux n'aura pas duré.

Réunis en urgence vendredi à 15 h dans les bureaux liégeois de Publifin pour faire la lumière sur la « falsification » du rapport trimestriel envoyé à la Région wallonne et entendre Paul-Emile Mottard, président (PS) de l'intercommunale et responsable présumé de ce fiasco, les administrateurs ont quitté les lieux deux heures plus tard. Les uns, soulagés. Les autres, choqués, sinon furieux. L'unité qui prévalait lors de l'introduction du Publifin 2.0 au mois de mars 2017 a en tout cas vécu : de quoi justifier l'envoi, par le gouvernement wallon, d'un délégué spécial au sein du groupe (lire ci-dessous).

Rappel des faits. Lors du conseil d'administration du 29 janvier, un des membres du ma-

agement aurait émis l'idée, osée, de demander une exception chez Nethys à la limitation salariale de 245.000 euros par an prévue pour les patrons. Une suggestion que n'a pas reprise à son compte le conseil d'administration du groupe, mais qui s'est néanmoins retrouvée dans une des annexes du rapport de suivi - un tel rapport est envoyé tous les trois mois - transmis au Parlement et au gouvernement wallons.

Selon les explications données par Paul-Emile Mottard vendredi aux administrateurs, il n'y aurait pas eu falsification mais mauvaise transcription. A mettre au compte d'un des membres de son cabinet. « Paul-Emile Mottard assume cette erreur, de même que de ne pas avoir relu suffisamment la version définitive du rapport avant que celui-ci soit envoyé à la ministre Valérie De Bue », commente Hassan Bousetta, administrateur (PS) de Publifin. Par « assumer », il faut donc entendre « démissionner ».

Muriel Targnion, bourgmestre de Verviers et administratrice PS de Publifin, évoque elle aussi une maladresse, presque une distraction : « Il n'est pas acceptable que la démission lui ait été imposée

pour une erreur de transcription ». Puis : « Il a effectué un travail méticuleux, était à l'écoute de tout le monde et veillait à ce que chacun puisse être entendu » mais « sa position n'était plus tenable ». Fabian Culot, vice-président (MR) de l'intercommunale, devrait s'inspirer de cette démission, laisse entendre Muriel Targnion : « En interview, il a parlé de la vente

des médias alors que le point n'a pas encore été discuté en CA. Il a commis une erreur, sa faute est bien plus grande que celle de Paul-Emile Mottard ». Vendredi sur *Matin Première*, Fabian Culot a en effet annoncé que Nethys allait se désengager de la presse française et des activités en République démocratique du Congo.

La thèse d'une erreur plutôt qu'une faute convainc Hassan Bousetta car : « Peut-on imaginer que Paul-Emile Mottard ait, de sa propre initiative, modifié le PV pour demander qu'on ne touche pas aux salaires des diri-

geants de Nethys ? ! » Il dénonce un « gâchis » et une « situation humaine très difficile ».

Fabian Culot, au sortir de la réunion, regrette lui aussi des

débats qui « humainement, furent très difficiles » et rappelle qu'il faut désormais « aller de

l'avant » et « chercher l'apaisement » car « tout le monde était d'accord pour dire que la situation était devenue intenable ». Pour Marc Hody (Ecolo), les échanges lors du CA ont été « très durs, très francs » et « il est temps maintenant de réviser en profondeur le fonctionnement de Publifin ». « Un gros chantier nous attend », renchérit Pierre Erler (CDH).

Enfin, dans un communiqué, Paul-Emile Mottard assure avoir démissionné pour garantir « la sérénité des discussions concernant l'avenir du groupe » et estime que cette quiétude ne sera possible « qu'avec le changement du management toujours en place actuellement ».

Et maintenant ? Prévue le 6 février, l'assemblée générale de Publifin se fera donc sans président. Une fonction qui devrait, en toute logique, être provisoirement assumée par le vice-président Fabian Culot. Il reviendra au groupe PS du conseil provincial de Liège de désigner un successeur à Paul-Emile Mottard. Au risque, peut-être, de devoir désigner un volontaire. ■

JOËL MATRICHE

Wallonie Un délégué spécial avec rang d'observateur

Fin de rire, cette fois ? La Wallonie a longtemps cru pouvoir reprendre la main sur la galaxie Publifin sans utiliser la manière forte, c'est-à-dire une forme plus ou moins sévère de mise sous tutelle du groupe. Une commission d'enquête parlementaire a permis d'écouter les explications des uns et des autres, de dégager pour mieux les comprendre les scénarios qui ont conduit aux dysfonctionnements que l'on sait.

Les députés ont détaillé 85 recommandations pour repartir sur des bases saines. Plusieurs dizaines d'entre elles supposent un engagement ferme et rigoureux des instances liégeoises. Le conseil d'administration de l'intercommunale a été revu de fond en comble. Les décrets qui établiront de nouvelles règles de gouvernance, dont le plafond pour les rémunérations, ont entamé leur parcours législatif.

« Même pas peur ! », a-t-on manifestement ricané à Liège. En mitonnant à leur propre sauce une annexe sensible du rapport trimestriel à transmettre au gouvernement et au Parlement, des dirigeants ont prouvé qu'ils n'ont pas retenu les leçons du passé, ni saisi l'occasion qui leur était offerte de changer d'attitude.

La riposte est venue vendredi après-midi de Valérie De Bue (MR) : la ministre

des Pouvoirs locaux a annoncé qu'un « délégué spécial au sein du groupe » serait désigné afin d'accompagner désormais le conseil d'administration dans son œuvre de reconstruction. L'information est tombée en pleine réunion de crise de

ce conseil, qui a vu la démission du président Paul-Emile Mottard (PS).

Vendredi, Fabian Culot (MR), vice-président de l'intercommunale, avait plaidé pour l'envoi d'un manager de crise. On sait aussi qu'existe en théorie « l'arme atomique » régionale : la désignation d'un commissaire spécial du gouvernement qui obtient les pleins pouvoirs. Mais cette procédure est lourde et longue à mettre place. La formule retenue, celle du délégué spécial, a le mérite de marquer les esprits. Elle doit cependant trouver sa base légale : le gouvernement wallon MR-CDH devrait prendre un arrêté *ad hoc* en début de semaine.

Selon Valérie De Bue, ledit délégué spécial doit venir en appui du conseil d'administration qui a émis « un signal positif qui ne doit pas s'éteindre » en réagissant fermement aux derniers événements : « Cette personne sera ainsi chargée de s'assurer que les décisions prises sont, non seulement bien exécutées, mais aussi suivies d'effets. »

Un rapport bimensuel

Le délégué spécial du gouvernement ne chômera pas. Il lui reviendra de faire rapport à Namur, tous les quinze jours au

minimum, sur les avancées concrètes à propos des recommandations de la commission d'enquête. La ministre insiste cependant sur sa qualité d'« observateur », notamment pour « la mise en place sans délai (...) du management adapté à la situation et aux enjeux immédiats », une mission qui relève du conseil d'administration.

L'opposition wallonne se montre déjà critique à l'égard de cette initiative de l'exécutif. Pour Ecolo, Stéphane Hazée évoque « un coup en l'air et l'envoi d'un éclaireur » : « On n'assiste jamais qu'à l'application de la mesure du code de la démocratie locale qui prévoit des délégués au contrôle dans les intercommunales actives dans des secteurs économiques concurrentiels », note-t-il.

Pierre-Yves Dermagne (PS) estime lui aussi qu'on ne va pas à l'essentiel : « La démission du président est l'arbre qui cache la forêt. L'envoi d'un délégué spécial ne règle rien. Face au management actuel, la situation de Paul-Emile Mottard était intenable. La question du management, jusqu'à Stéphane Moreau, se pose plus que jamais. Cela ne peut plus durer ! » ■

ERIC DEFFET

LE PÉRIMÈTRE

Des contacts en cours pour la presse écrite

La définition d'un nouveau périmètre d'action pour Publifin-Nethys est essentielle.

Dans ces conditions, quid de la presse écrite ? Selon le vice-président MR Fabian Culot, sur *La Première* ce vendredi, « pour une cession des titres dans le sud de la France, des contacts se nouent, il faut les poursuivre le plus rapidement possible ». Quant au groupe *L'Avenir*, également dans le giron de Nethys, le libéral reconnaît que des pourparlers existent aussi, mais qu'il faut « maintenir la pluralité de la presse » : « Nous ne voulons pas constituer un monopole privé. Nous avons des contacts pour essayer que la presse francophone de demain garde une diversité suffisante. »